



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Groupement de commandes  
VILLE DE NANTES, NANTES METROPOLE  
Et CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de Nantes**

**Département du B.A.T.I.I.  
Direction Administrative et Financière**

Marché de travaux

**Accord-cadre mixte mono et multi-attributaires de travaux donnant lieu à l'émission de bons de commandes et à la passation de marchés subséquents**

**Relatif à des travaux d'entretien durable, réparations et améliorations du patrimoine sur les propriétés de la ville de Nantes, son CCAS et Nantes Métropole**

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

*Procédure formalisée*

**Procédure entièrement dématérialisée depuis <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>  
(cf. Annexe au présent règlement de la consultation)**

La date limite de remise des offres est indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence (A.A.P.C.)

## **ARTICLE 1 - Objet de la consultation**

### **1.1 - Objet de la consultation**

La présente consultation porte sur un accord-cadre pour la réalisation de travaux d'entretien durable, réparations et améliorations du patrimoine sur les propriétés de la ville de Nantes, son CCAS et Nantes Métropole.

Cet accord cadre est lancé par le groupement de commandes constitué autour de la Ville de Nantes, son CCAS et Nantes Métropole, la ville de Nantes étant désignée coordonnateur. Elle est responsable en cette qualité de son lancement, de son attribution, de son suivi et engage juridiquement par ses décisions l'ensemble des membres du groupement. Tous les services de Nantes Métropole, de la Ville de Nantes, et du CCAS sont amenés à commander dans le cadre de ce marché, chacun des membres disposant d'un budget propre.

Le contrat comprendra une condition d'exécution relative à l'insertion professionnelle de publics en difficulté :

- Lot « peinture » réservé aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE),
- Lot « dépose sélective en vue du réemploi » réservé aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) - Ce lot fera l'objet d'une procédure engagée ultérieurement.

Il s'agit d'un accord-cadre mixte, mono et multi-attributaires, donnant lieu à l'émission de bons de commande et à la passation de marchés subséquents.

### **1.2 - Mode de consultation**

Procédure formalisée soumise aux articles R. 2161-2 et suivants du Code de la commande publique.

### **1.3 - Décomposition de la consultation**

Les prestations sont réparties en 28 lots :

- o 27 lots exécutés en bons de commande,
- o 1 lot donnant lieu à la passation de marchés subséquents.

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Néanmoins, un même soumissionnaire pourra se voir attribuer plusieurs lots.

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

L'accord-cadre est dénué de tout minimum, mais est assorti des seuils maximums par lot et par collectivité décomposés, pour toute la période contractuelle comme suit, étant précisé que la multi-attribution s'entend sous réserve d'un nombre suffisant d'offres recevables :

<b>Lots exécutés en bons de commande</b>					
<b>Lot n°</b>	<b>Dénomination</b>	<b>Forme de l'accord-cadre</b>	<b>Seuils maximum</b>		
			<b>Ville de Nantes</b>	<b>NM</b>	<b>CCAS</b>
<b>1</b>	VRD	Multi-attributaires (6 titulaires)	3 750 000	3 375 000	375 000
<b>2</b>	Maçonnerie	Multi-attributaires (8 titulaires)	9 750 000	4 500 000	750 000
<b>3</b>	Maçonnerie Monuments historiques	Multi-attributaires (2 titulaires)	1 410 000	752 000	188 000

<b>4</b>	Menuiserie bois et PVC – Agencement – Parquet	Multi-attributaires (8 titulaires)	6 200 000	3 000 000	800 000
<b>5</b>	Charpente bois et traitement	Multi-attributaires (2 titulaires)	1 800 000	900 000	300 000
<b>6</b>	Couverture	Multi-attributaires (8 titulaires)	4 550 000	1 430 000	520 000
<b>7</b>	Couverture Monuments historiques	Multi-attributaires (2 titulaires)	420 000	90 000	90 000
<b>8</b>	Étanchéité	Multi-attributaires (4 titulaires)	2 000 000	1 680 000	320 000
<b>9</b>	Plomberie – Chauffage – CVC – Télégestion – Ventilation – CTA VMC	Multi-attributaires (8 titulaires)	10 800 000	5 760 000	1 440 000
<b>10</b>	Electricité – Courant faible – Courant fort	Multi-attributaires (8 titulaires)	12 000 000	6 400 000	1 600 000
<b>11</b>	Systèmes de sûreté (alarme intrusion, sécurité incendie, contrôle d'accès et vidéosurveillance)	Multi-attributaires (4 titulaires)	2 080 000	1 600 000	320 000
<b>12</b>	Métallerie – Serrurerie – Menuiserie aluminium	Multi-attributaires (6 titulaires)	6 750 000	6 210 000	540 000
<b>13</b>	Plâtrerie – Faux-plafonds – Isolation	Multi-attributaires (6 titulaires)	3 710 000	1 060 000	530 000
<b>14</b>	Peinture	Multi-attributaires (8 titulaires)	4 550 000	1 750 000	700 000
<b>15</b>	Revêtements de sols souples	Multi-attributaires (4 titulaires)	1 500 000	750 000	250 000
<b>16</b>	Faïence Carrelage	Multi-attributaires (4 titulaires)	1 500 000	750 000	250 000
<b>17</b>	Miroiterie	Multi-attributaires (2 titulaires)	1 200 000	640 000	160 000
<b>18</b>	Rideaux – Films de vitrage	Multi-attributaires (4 titulaires)	2 100 000	750 000	150 000
<b>19</b>	Réseaux enterrés (curage, inspection et réparation de réseaux, vidange)	Multi-attributaires (3 titulaires)	1 100 000	700 000	200 000
<b>20</b>	Désamiantage Déplombage	Multi-attributaires (4 titulaires)	1 500 000	300 000	200 000
<b>21</b>	Nettoyage de locaux avant et après travaux	Multi-attributaires (4 titulaires)	750 000	100 000	150 000
<b>22</b>	Clôture – Portail	Multi-attributaires (4 titulaires)	2 025 000	2 250 000	225 000

23	Horloge (affichage numérique, PPMS, bouton d'appel)	Mono-attributaire (1 titulaire)	1 500 000	400 000	100 000
24	Entretien des sols ludiques (dont bacs à sable)	Mono-attributaire (1 titulaire)	350 000	100 000	50 000
25	Multi-technique (électricité, peinture, plomberie, revêtement de sols)	Multi-attributaires (3 titulaires)	2 275 000	3 250 000	975 000
26	Peinture – Lot réservé aux structures d'insertion par l'activité économique (IAE)	Multi-attributaires (4 titulaires)	250 000	175 000	75 000
27	Dépose sélective en vue du réemploi – Lot réservé aux structures d'insertion par l'activité économique (IAE)	Multi-attributaires (4 titulaires)	225 000	200 000	75 000

Le lot « Dépose sélective en vue du réemploi » fera l'objet d'une autre consultation engagée ultérieurement.

Lots exécutés en marchés subséquents					
Lot n°	Dénomination	Forme de l'accord-cadre	Seuils maximum		
			Ville de Nantes	NM	CCAS
28	Démolition Déconstruction	Multi-attributaires (6 titulaires)	2 250 000	1 125 000	375 000

#### 1.4 – Groupement d'entreprises

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. **Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.**

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

#### 1.5 - Nomenclature

Lot	Désignation	Code CPV
1	VRD	45111290-7 Travaux préparatoires de viabilité 45111291-4 Travaux d'aménagement du terrain
2	Maçonnerie	45262522-6 Travaux de maçonnerie

<b>3</b>	Maçonnerie Monuments historiques	45262522-6 Travaux de maçonnerie
<b>4</b>	Menuiserie bois et PVC – Agencement – Parquet	45421000-4 Travaux de menuiserie 45432113-9 Pose de parquets
<b>5</b>	Charpente bois et traitement	45420000-7 Travaux de menuiserie et de charpenterie
<b>6</b>	Couverture	45261210-9 Travaux de couverture
<b>7</b>	Couverture Monuments historiques	45261210-9 Travaux de couverture
<b>8</b>	Étanchéité	45261420-4 Travaux d'étanchéification
<b>9</b>	Plomberie – Chauffage – CVC – Télégestion – Ventilation – CTA VMC	45330000-9 Travaux de plomberie 45331000-6 Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
<b>10</b>	Electricité – Courant faible – Courant fort	45311000-0 Travaux de câblage et d'installations électriques
<b>11</b>	Systèmes de sûreté (alarme intrusion, sécurité incendie, contrôle d'accès et vidéosurveillance)	31625100-4 Systèmes de détection d'incendie 31625200-5 Systèmes d'alarme incendie
<b>12</b>	Métallerie – Serrurerie – Menuiserie aluminium	45421000-4 Travaux de menuiserie 44316500-3 Serrurerie
<b>13</b>	Plâtrerie – Faux-plafonds – Isolation	45410000-4 Travaux de plâtrerie 45421146-9 Mise en place de plafonds suspendus
<b>14</b>	Peinture	45442100-8 Travaux de peinture
<b>15</b>	Revêtements de sols souples	45432111-5 Travaux de pose de revêtements de sols souples
<b>16</b>	Faïence Carrelage	45430000-0 Revêtement de sols et de murs
<b>17</b>	Miroiterie	45441000-0 Travaux de vitrerie
<b>18</b>	Rideaux – Films de vitrage	45421143-8 Travaux d'installation de stores 39515100-6 rideaux
<b>19</b>	Réseaux enterrés (curage, inspection et réparation de réseaux, vidange)	45232410-9 Travaux d'assainissement
<b>20</b>	Désamiantage Déplombage	45262660-5 Travaux de désamiantage
<b>21</b>	Nettoyage de locaux avant et après travaux	45452000-0 Travaux de nettoyage extérieur de bâtiments 90522400-6 Nettoyage et traitement du sol 90911200-8 Services de nettoyage de bâtiments
<b>22</b>	Clôture – Portail	45342000-6 Pose de clôtures
<b>23</b>	Horloge (affichage numérique, PPMS, bouton d'appel)	39254000-7 Horlogerie

<b>24</b>	Entretien des sols ludiques (dont bacs à sable)	45452000-0 Travaux de nettoyage extérieur de bâtiments 14211100-4 Sable naturel
<b>25</b>	Multi-technique (électricité, peinture, plomberie, revêtement de sols)	45311000-0 Travaux de câblage et d'installations électriques 45442100-8 Travaux de peinture 45330000-9 Travaux de plomberie 45432111-5 Travaux de pose de revêtements de sols souples
<b>26</b>	Peinture – <i>Lot réservé aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)</i>	45442100-8 Travaux de peinture
<b>27</b>	Dépose sélective en vue du réemploi – <i>Lot réservé aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)</i>	45111000-8 Travaux de démolition, travaux de préparation et de dégagement de chantier
<b>28</b>	Démolition Déconstruction	45110000-1 Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement 45262660-5 Travaux de désamiantage

## **ARTICLE 2 - Conditions de la consultation**

### 2.1 - Durée – Délais d'exécution

La durée de l'accord-cadre est 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027 ou, s'il n'était pas notifié avant cette date, à compter de la date de sa notification. La date de fin de l'accord-cadre est fixée au 31 décembre 2030.

### 2.2- Variantes facultatives et obligatoires

Les variantes ne sont acceptées.

#### 2.2.1 – Variantes facultatives (à l'initiative du candidat)

Les variantes ne sont pas acceptées.

#### 2.2.2 – Variante obligatoire - Prestation technique alternative (au sens de l'art. R2151-9 du Code de la commande publique)

Aucune Prestation technique alternative (P.T.A.) - variante obligatoire n'est prévue.

### 2.3- Prestation supplémentaire éventuelle

Aucune Prestation supplémentaire éventuelle (P.S.E.) n'est prévue.

### 2.4- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **7 mois** à compter de la date limite de remise des offres.

### 2.5 - Clause d'insertion professionnelle

Le Donneur d'Ordre est engagé dans une démarche volontaire de promotion de l'emploi et lutte contre l'exclusion. Le cahier des charges du présent marché intègre une condition d'exécution liée à l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi en application des articles L2111-1 et L2112-2 du code de la commande publique.

L'entreprise attributaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de

personnes rencontrant des difficultés d'insertion particulières selon le nombre d'heures minimal d'insertion défini au C.C.A.P. du présent marché.

L'article du C.C.A.P. relatif aux conditions particulières d'exécution de la clause sociale précise à cet égard les différentes modalités envisageables de mise en œuvre de cette action d'insertion.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter la Mission Insertion Professionnelle par les clauses sociales :

Mission Insertion Professionnelle par les clauses sociales de Nantes Métropole

Service Emploi et Insertion / Direction Économie et Emploi Responsables

Tél. : 02 40 99 32 91 - clausesociale@nantesmetropole.fr

2 cours du Champ de Mars – 44923 NANTES cedex 9

### **ARTICLE 3 – Contenu du dossier de consultation (DCE)**

Le DCE contient les pièces suivantes :

#### **A - Pièces administratives :**

- Le présent Règlement de consultation (R.C.) et son annexe « Dématérialisation »
- L'Acte d'engagement (A.E.) pour chaque lot,
- Le Cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) commun à l'ensemble des lots, et ses annexes :
  - ✓ Annexe 1 – Insertion (Conditions d'exécution relatives à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi) pour le lot 26
  - ✓ Annexe 2 – Modalités de dévolution des bons de commande pour les lots 1 à 26

#### **B – Pièces techniques :**

- Le Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) commun à tous les lots et ses annexes :
  - ✓ Annexe 1 : Prérequis techniques du Département B.A.T.I.I. de Nantes Métropole
  - ✓ Annexe 2 : Charte Santé Sécurité Environnement
  - ✓ Annexe 3 : Guide Santé Sécurité Environnement
  - ✓ Annexe 4 : Charte des bonnes pratiques de restauration du bâti ancien à Nantes
  - ✓ Annexe 5 : Plan de prévention cadre
  - ✓ Annexe 6 : Présentation des Pôles A et B
  - ✓ Annexe 7 : Procès-Verbal de réception des installations de vidéosurveillance
  - ✓ Annexe 8 : Procès-Verbal de réception des installations de détection intrusion
  - ✓ Annexe 9 : Guide « Protéger les arbres »
- Le Bordereau des prix unitaires (B.P.U.), propre à chaque lot
- Le cadre de mémoire technique commun aux lots 1 à 25 ou le cadre de mémoire technique spécifique au lot 26 « Peinture – Lot réservé aux structures d'insertion par l'activité économique (IAE) »
- **Pièces spécifiques au lot 28 (MS) :**

- ✓ Le Cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) " Prescriptions complémentaires spécifiques au lot 28 Démolition déconstruction » donnant lieu à l'attribution de marchés subséquents
- ✓ Le cadre de mémoire technique lot 28
- ✓ Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) du chantier fictif concernant le lot 28
- ✓ Le dossier technique relatif au chantier fictif du lot 28

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### **ARTICLE 4 - Présentation des candidatures et des offres électroniques**

Les candidatures et les offres des concurrents seront rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en langue française et exprimées en EUROS.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées aux articles suivants.

Pour tous les lots **sauf les lots 11, 20 et 28** : L'acheteur procède à l'examen des offres avant celui des candidatures, conformément à l'article R2161-4 du Code de la Commande Publique. Dès lors, l'acheteur ne procède à l'analyse de la candidature que du seul titulaire pressenti, cette vérification s'effectuant au plus tard avant l'attribution du marché.

En application de l'article R. 2144-7 du code de la commande publique, si l'opérateur économique concerné ne satisfait pas aux conditions de participations fixées, ne peut produire dans le délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuves, les compléments ou les explications demandées, sa candidature est déclarée irrecevable et son offre est éliminée. Le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est alors sollicité pour produire les documents nécessaires.

#### **4.1 - Contenu de la candidature électronique**

<b>Pièces à remettre au titre de la candidature (aucune signature n'est exigée à ce stade)</b>
<b>Renseignements relatifs à la situation juridique du candidat</b>
<b>Formulaire DC1* (Lettre de candidature)</b> , que la candidature soit présentée à titre individuel ou en groupement → <i>En cas de redressement judiciaire : par mesure de simplification, il est conseillé aux candidats de transmettre la copie du ou des jugements prononcés à cet effet dès la remise de l'offre.</i>
<b>Renseignements relatifs à la capacité économique / financière du candidat</b>
Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels
<b>Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle et aux capacités techniques et professionnelles</b>
Effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années

Références du candidat effectuées au cours des 3 dernières années : montant, date, nature des prestations/travaux réalisés et identité du client (privé ou public).

### Certificat de qualifications

Les candidats peuvent produire la qualification demandée ou apporter par tout moyen la preuve d'une capacité équivalente. Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence, le pouvoir adjudicateur acceptant tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres.

**Lot 11 « Système de sûreté (alarme intrusion, sécurité incendie, contrôle d'accès et vidéosurveillance) » :**

- Certification APSAD I7/F7 - Détection d'incendie et C.M.S.I. - service d'installation

Les moyens de preuve équivalents pour ce lot devront démontrer un niveau de compétence :

- ✓ d'organisation et de management de la qualité appliqués aux activités SSI ;
- ✓ de qualification et d'expérience du personnel affecté au marché ;
- ✓ de procédures d'installation, de contrôle et de traçabilité des opérations ;
- ✓ de références significatives en installations de SSI de complexité comparable.

**Lot 20 « Désamiantage Déplombage » et Lot 28 « Démolition Déconstruction » :**

- Qualibat 1112 : Démolition (technicité confirmée)
- Qualibat 1552 : Traitement de l'amiante

*\*disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr)*

Le candidat peut présenter sa candidature, accompagnée de l'ensemble des informations décrites dans le tableau ci-dessus) sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME) prévu à l'article R2143-4 du Code de la commande publique.

Les candidats peuvent par ailleurs bénéficier des dispositions des articles R2143-13 et R2143-14 du Code de la Commande publique.

Enfin, un candidat qui ne disposerait pas, à titre individuel, des capacités suffisantes à la réalisation du marché est libre de faire valoir (en les prouvant) les capacités d'autres entités, soit notamment en répondant en groupement, soit en présentant un ou plusieurs sous-traitants. Dans ce dernier cas, le candidat apportera, par tout moyen approprié, la preuve qu'il disposera effectivement, en cas d'attribution, des moyens de ce ou ces sous-traitants. Cette preuve peut notamment prendre la forme d'un engagement écrit de ce ou ces derniers.

#### 4.2 - Contenu de l'offre électronique

##### **Pour les lots 1 à 26 :**

<b>Pièces à produire au titre de l'offre (aucune signature n'est exigée à ce stade)</b>
<b>L'Acte d'engagement (A.E.) et ses annexes</b> , dûment complété par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
<b>L'annexe à l'Acte d'engagement relative à l'insertion professionnelle</b> , dûment complétée en chacune de ses rubriques – <b>Uniquement pour le lot 26</b>
En cas de déclaration de sous-traitance, un formulaire <b>DC4</b> ( <a href="http://www.economie.gouv.fr">www.economie.gouv.fr</a> ) dûment renseigné
<b>Le Bordereau des prix unitaires (B.P.U) dûment complété</b> (chaque ligne du BPU devant être complétée) <i>Ce document sera impérativement déposé en format modifiable.</i>
<b>Le mémoire technique et environnemental rédigé sur la base du cadre de mémoire technique joint au DCE</b> (remplir un mémoire par lot soumissionné)
<b>Les fiches techniques descriptives des matériaux, matériels et équipements principaux</b> proposés dans son offre, rédigées en langue française ou accompagnée d'une traduction en langue française

##### **Pour lot 28 :**

<b>Pièces à produire au titre de l'offre (aucune signature n'est exigée à ce stade)</b>
<b>L'Acte d'engagement (A.E.) et ses annexes</b> , dûment complété par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
En cas de déclaration de sous-traitance, un formulaire <b>DC4</b> ( <a href="http://www.economie.gouv.fr">www.economie.gouv.fr</a> ) dûment renseigné
<b>Le Bordereau de Décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) correspondant au chantier fictif</b> , dûment renseigné
<b>Le mémoire technique et environnemental rédigé sur la base du cadre de mémoire technique joint au DCE</b> , dont la réponse technique au chantier fictif

#### **ARTICLE 5 - Sélection des candidatures et jugement des offres**

**Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :** aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles

**Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont les suivants :**

### **5.1 - Pour les lots 1 à 25 :**

<b>Critères</b>	<b>Coefficient</b>
<b>Valeur technique</b> (appréciée sur la base des éléments fournis dans le mémoire technique et environnemental au regard de leur qualité et de leur pertinence)	<b>50</b>
- Organisation fonctionnelle et humaine (moyens humains dédiés, organisation des équipes, compétences des interlocuteurs)	15
- Organisation de l'entreprise pour le traitement des demandes	10
- Délais	10
- Méthodologie d'intervention pour les travaux en milieu non occupé et occupé	5
- Note d'organisation permettant d'apprécier la pertinence des actions menées par le candidat dans le domaine de la qualité et qui trouveront à s'appliquer dans l'exécution du marché	5
- Sécurité <ul style="list-style-type: none"><li>o Aspects hygiène et sécurité de l'entreprise : pour tous les lots</li><li>o Thématique travail en hauteur : tous les lots sauf 15 et 24</li><li>o Thématique électricité : tous les lots sauf lots 17, 21 et 24</li><li>o Thématique amiante (sous-section 4) et plomb : tous les lots sauf 21 et 24</li></ul>	5
<b>Valeur environnementale</b> (appréciée sur la base des éléments fournis dans le mémoire technique et environnemental)	<b>10</b>
- Capacité du candidat à mettre en œuvre, dans l'exécution du marché, des mesures effectives de protection de l'environnement	5
- Pertinence des modalités de gestion des déchets des chantiers réalisés (ex : tri, filière de traitement, suivi des déchets, responsable qui suit cette gestion) proposés par le candidat	5
<b>Prix des prestations</b>	<b>40</b>
- Prix unitaires du BPU (notés sur la base d'un DQE, dont les quantités ne sont pas communiquées aux candidats, selon la méthode dite du « DQE masqué », laquelle s'appliquera de façon identique pour chaque candidat)	30
- Cohérence de la décomposition des prix (sur la base des éléments indiqués dans les colonnes E et F du BPU).	10

Chaque critère et sous critère sera noté sur 5.



**Afin de garantir un niveau de qualité technique suffisant au regard des caractéristiques et de l'objet de l'accord-cadre, les offres qui n'obtiennent pas la note minimale de 150/300 au critère « valeur technique », après application des coefficients de pondération, sont éliminées. Dans ce cas, l'analyse du critère prix n'est pas effectuée.**

**5.2 - Pour le lot 26 « Peinture – Lot réservé aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) »**

Critères	Coefficient
<b>Valeur technique</b> (appréciée sur la base des éléments fournis dans le mémoire technique et environnemental au regard de leur qualité et de leur pertinence )	<b>50</b>
- Organisation fonctionnelle et humaine (moyens humains dédiés, organisation des équipes, compétences des interlocuteurs)	15
- Organisation de l'entreprise pour le traitement des demandes	10
- Méthodologie d'intervention pour les travaux en milieu non occupé et occupé	10
- Note d'organisation permettant d'apprécier la pertinence des actions menées par le candidat dans le domaine de la qualité et qui trouveront à s'appliquer dans l'exécution du marché	5
- Sécurité <ul style="list-style-type: none"> <li>o Aspects hygiène et sécurité de l'entreprise</li> <li>o Thématique électricité</li> </ul>	10
<b>Valeur environnementale</b> (appréciée sur la base des éléments fournis dans le mémoire technique et environnemental)	<b>10</b>
- Capacité du candidat à mettre en œuvre, dans l'exécution du marché, des mesures effectives de protection de l'environnement	5
- Pertinence des modalités de gestion des déchets des chantiers réalisés (ex : tri, filière de traitement, suivi des déchets, responsable qui suit cette gestion) proposés par le candidat	5
<b>Prix des prestations</b>	<b>40</b>
- Prix unitaires du BPU (notés sur la base d'un DQE, dont les quantités ne sont pas communiquées aux candidats, selon la méthode dite du « DQE masqué », laquelle s'appliquera de façon identique pour chaque candidat)	30
- Cohérence de la décomposition des prix (sur la base des éléments indiqués dans les colonnes E et F du BPU).	10

Chaque critère et sous critère sera noté sur 5.

### **5.3 - Pour le lot 28 « Démolition Déconstruction » (à marchés subséquents) :**

<b>Critères</b>	<b>Coefficient</b>
<b>Valeur technique</b> (appréciée sur la base des éléments fournis dans le mémoire technique et environnemental au regard de leur qualité et de leur pertinence)	<b>65</b>
- Description et précision des moyens humains et matériels affectés à la réalisation de l'accord-cadre (y compris les moyens pour le désamiantage)	15
- Description et précision de la méthodologie générale pour l'exécution des prestations (différentes étapes d'une opération de démolition/déconstruction)	20
- Organisation proposée en matière de sécurité des interventions (de la préparation du chantier, à son exécution et jusqu'à son repli) pour le personnel intervenant, vis-à-vis de la coordination avec tout autre intervenant et risques à l'égard des riverains et des mitoyens	10
- Pertinence de la réponse technique au chantier fictif (méthodologie, planning d'exécution, moyens humains, etc.) tout en précisant les modalités spécifiques envisagées pour la maîtrise des nuisances du chantier	20
<b>Valeur environnementale</b> (appréciée sur la base des éléments fournis dans le mémoire technique et environnemental)	<b>25</b>
- Description et précision de la gestion des déchets issus de la démolition (hors amiante) (notamment en précisant les filières de revalorisation pour recyclage et/ou réemploi) au regard des prescriptions du CCTP,	25
- Description de la méthodologie relative au traitement de l'amiante et des déchets amiantés au regard des prescriptions du CCTP,	
- Description des modalités d'organisation pour la dépose sélective des éléments déconstruits.	
<b>Prix des prestations</b>	<b>10</b>
- Prix des prestations analysé sur la base de la DPGF proposée pour le chantier fictif,	5
- Cohérence et précision de la DPGF du chantier fictif.	5

Chaque critère et sous critère sera noté sur 5.

## **Pour tous les lots :**

### **Incohérences constatées dans les prix**

#### **Dans le cas où le marché est conclu à prix unitaire :**

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le Bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes les autres indications de l'offre dont les montants pourront être rectifiés en conséquence. C'est le montant ainsi rectifié à partir des documents ci-dessus qui sera pris en considération. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son offre pour la mettre en harmonie avec les mentions du B.P.U. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

#### **Dans le cas où le marché est conclu à prix global et forfaitaire :**

En cas de discordance entre la décomposition du prix global forfaitaire et l'acte d'engagement, c'est le montant inscrit dans ce dernier document qui prévaudra et sous-tendra en conséquence le jugement des offres. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son offre pour la mettre en harmonie avec les mentions de l'Acte d'engagement. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **ARTICLE 6 - Documents à produire par l'attributaire**

L'acheteur enverra à l'attributaire un courrier listant les documents à produire par celui-ci à des fins de justification de sa non-interdiction de soumissionner conformément aux articles R2143-6 et R2143-10 du Code de la commande publique et de son respect des obligations induites par les dispositions idoines du Code du Travail.

Si l'attributaire ne produit ou ne peut produire dans le délai imparti ces documents justificatifs, il sera éliminé en application des dispositions de l'article R2144-7 du Code de la commande publique.

Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires.

Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'évincer l'attributaire s'il apparaît qu'il tombe sous le coup de l'une des interdictions de soumissionner visées à aux articles L2141-7 à L 2141-10 et suivants du Code de la commande publique. Avant qu'il ne prenne sa décision, et conformément aux dispositions de l'article L2141-11 du code de la commande publique l'acheteur invitera l'attributaire à prouver que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement. Si les éléments et précisions fournis ne s'avèrent pas concluants, l'attributaire sera exclu.

### **ARTICLE 7 - Renseignements complémentaires**

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats devront transmettre impérativement leur demande écrite 10 jours au plus tard avant la date limite des offres par l'intermédiaire du profil d'acheteur : <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>

Une réponse sera alors adressée depuis le profil acheteur au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

#### **En cas d'interrogations concernant les modalités de dépôt**

Courriel : [contact.marches@nantesmetropole.fr](mailto:contact.marches@nantesmetropole.fr)